

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
048-200085223-DE_019_2026-DE

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

DE_019_2026 - Objet : Désignation d'un élu et d'un agent pour le CNAS

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de désigner un conseiller municipal et un agent de la collectivité pour le CNAS (Comité National de l'Action Sociale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

Jacqueline LIZZANA, conseillère municipale

Nathalie BONNAL, agent de la collectivité.

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>